

Voici la liste des documents à récolter pour prendre en compte les travaux de votre habitation, même si on ne peut plus les voir.

- Dossier photos localisables avec des photos montrant une vue d'ensemble des parois isolées ainsi qu'une vue plus rapprochée avec, si possible, la photo de l'épaisseur de l'isolant (+ pose du mètre pour montrer cette épaisseur)
- Les factures d'entreprises reprenant le type d'isolant, la valeur λ (chiffre compris entre 0,020 et 0,050 en général), l'épaisseur, l'endroit et la superficie mise en oeuvre
Ne pas oublier de mettre sur la facture l'endroit du chantier (adresse des travaux)
- Une attestation signée de l'architecte **qui a suivi** les travaux. Cette attestation doit mentionner le maximum d'informations mais elle doit reprendre au moins ceci :
 - les parois concernées
 - le type d'isolant utilisé (+ la marque)
 - la valeur λ des isolants
 - l'épaisseur
 - l'endroit dans l'habitation
 - les superficies (si possible)

Rien ne vous empêche de cumuler plusieurs de ces possibilités.

Stocker ce dossier à plusieurs endroits comme par exemple :

- dans votre boîte mail (si vous avez la même déjà depuis longtemps)
- sur internet en utilisant un service comme dropbox
- dans vos documents importants dans une farde dédiée à cela
- avec votre acte notarié
- dans un endroit où vous êtes certain de le retrouver d'ici 10 ans ou plus

A éviter : ne pas mettre ces documents uniquement sur votre ordinateur car beaucoup de gens ont tout perdu quand leur ordinateur est tombé en panne.